

Epargne 3a

La solution d'épargne doublement gagnante !

L'Epargne 3 est une prestation de prévoyance vieillesse individuelle, facultative, permettant de constituer un capital complémentaire aux 1^{er} et 2^e piliers. Elle s'adresse à toute personne travaillant en Suisse, entre 18 et 65 ans, disposant d'un revenu imposable soumis à l'AVS.

Les montants versés annuellement étant déductibles de votre revenu imposable, **vous réaliserez des économies fiscales. Tout en accroissant votre fortune** grâce à un placement sûr et rémunéré à un taux préférentiel.

La souplesse avec le compte Epargne 3a

Vous décidez librement de la périodicité de vos versements dans la limite du montant annuel fixé par la Confédération

En sus, vous avez la liberté de souscrire une assurance pour les cas de décès ou d'invalidité (les versements seront alors fixés à l'avance). Pour plus de détails, parlez-en à l'un de nos conseillers.

Le rendement grâce au dépôt Epargne 3a

Pour un rendement supérieur sur le long terme, vous pouvez investir dans un fonds de placement 3a, tel que l'un des fonds BCN Durable.

Vos avoirs seront gérés par nos spécialistes en placement, dans le cadre des critères stricts de répartition des risques.

Plus d'infos sur www.bcn.ch/fonds-bcn

Comment percevoir vos avoirs Epargne 3a ?

Les avoirs sont versés à l'âge ordinaire de la retraite AVS ou, sur demande, dans les cinq ans qui la précèdent. Il est également possible de retirer vos avoirs si vous répondez à l'une des conditions suivantes :

- Vous devenez propriétaire de votre résidence principale.
- Vous amortissez partiellement ou totalement la dette hypothécaire de votre résidence principale.
- Vous devenez indépendant.
- Vous êtes au bénéfice d'une rente entière de l'assurance invalidité fédérale.
- Vous rachetez des années de cotisations dans votre caisse de pension.
- Vous quittez définitivement la Suisse.

Combien peut-on verser ?

Dès 2023, selon la législation, les versements annuels limités sont les suivants :

- Pour les personnes actives disposant d'une caisse de pension (2e pilier) : **maximum CHF 7'056.-**
- Pour les personnes sans caisse de pension (indépendants) : **20% du revenu déclaré, maximum CHF 35'280.-.**

Taux et conditions

- Taux disponible sur www.bcn.ch
- Frais de tenue de compte et de port offerts
- Boucllement au 31 décembre (relevé annuel offert)
- Emoluments de CHF 50.- pour les écritures correctives des montants versés en trop et de CHF 30.- lors d'un transfert à un autre institut de prévoyance.

Vos avantages fiscaux

- Le montant annuel versé sur votre compte Epargne 3 est déductible de votre revenu imposable.
- Votre compte Epargne 3 est totalement exonéré d'impôts durant la période de capitalisation.
- Les intérêts versés sont nets d'impôt anticipé et ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Effectuez vous-même une simulation fiscale grâce à notre outil sur www.bcn.ch/epargne3

Scannez le QR-Code pour en savoir plus.

